



PROCES-VERBAL N° 1

Commission Régionale Contrôle Mutations.

Réunion du : Mardi 31 mai 2022

Présidence : M. Antoine ROMBALDI (CD)

Présent(s) : Mme Eliane VINCIGUERRA ; M. Jean-François BERNARDI.

Absent(s) :

Excusé(s) : M. Jean-François GIANNETTINI

Assiste(nt) :

1- Bilan saison 2021-2022.

Au cours de la saison 2021-2022, la commission a traité 18 demandes de changement de club.

Elle s'est réunie 18 fois et a traité **21 dossiers de joueurs (11 pour refus de lettre de sortie et 10 pour retrait cachet mutation).**

2- Composition Commission Mutation 2022-2023.

Pour la saison 2022/2023, la composition de la Commission Régionale Mutation est la suivante :

Président : M Antoine ROMBALDI

Membres : Mme Eliane VINCIGUERRA et Messieurs Jean-François GIANNETTINI et Jean-François BERNARDI.

3- Période changement de clubs (article 92 des R.G.).

Les joueurs peuvent changer de clubs durant deux périodes distinctes :

- 1) En période normale du 1 juin au 15 juillet 2022.
- 2) Hors période du 16 juillet 2022 au 31 janvier 2023.

4- Rappel important.

Tous joueurs demandant un changement de club avant fusion, entente ou retrait d'une équipe, est considéré comme **muté.**

5- Ouverture des licences.

L'ouverture d'obtention des licences aura lieu à partir du 07 Juin 2022.